



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Endives

Question écrite n° 17241

### Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des producteurs d'endives qui subissent une crise très grave notamment due à une baisse importante des prix de vente accusée au cours des trois dernières années. De par cette crise, c'est la pérennité des exploitations endivrières qui est totalement remise en question, ainsi que les 15 000 emplois qu'elles procurent à une main d'œuvre sans aucune qualification de la région Nord - Pas-de-Calais. Si des mesures de soutien des prix à la vente ont été annoncées récemment par le Gouvernement, elles s'avèrent pour autant insuffisantes, ces mesures n'ayant aucune portée sur le court terme. En effet, il apparaît, selon la profession, que la solution à ces problèmes passe par des mesures immédiates d'allègement des charges sociales liées à l'emploi d'une main-d'œuvre saisonnière et d'aide au réaménagement de la dette permettant de maintenir un niveau de trésorerie convenable aux producteurs. En conséquence, il lui demande quelles mesures d'urgence le Gouvernement entend prendre en faveur des producteurs d'endives.

### Texte de la réponse

Le marché de l'endive connaît des difficultés depuis plusieurs campagnes. Cette situation est due à un développement de l'offre et à une stagnation de la demande. L'amélioration de la situation passe par une meilleure organisation de la mise en marche et une relance de la consommation. Les pouvoirs publics ont mis à disposition de la production des moyens pour une analyse approfondie de leur secteur. Des démarches ont été entreprises avec succès pour que les producteurs en groupements et les indépendants recherchent ensemble au sein de la section « Endive » du Comité économique agricole fruits et légumes du Nord de la France des solutions appropriées à la situation. En concertation avec les producteurs organisés, des mesures ont été décidées pour atténuer les effets de crises conjoncturelles dont certaines productions ont pâti à des degrés divers. Aussi a-t-il décidé d'accompagner le redressement financier des producteurs en difficulté par des plans individuels d'allègement des charges qui sont actuellement mis en place. Des instructions ont été données par les autorités nationales pour que ces aides soient accordées en priorité à ceux qui produisent les fruits et légumes les plus touchés par les difficultés, et particulièrement l'endive. Cette mesure exceptionnelle de désendettement fait partie d'un dispositif général de soutien au secteur, comprenant la mise en jeu du Fonds d'allègement des charges financières des agriculteurs, le maintien en 1996 du dispositif d'aménagement de la dette ainsi que la mise en place de mesures structurelles destinées à renforcer la compétitivité des entreprises. S'agissant par ailleurs des charges sociales, un effort important a aussi été accompli pour alléger le coût du travail salarié. La loi du 4 août 1995 relative aux mesures d'urgence pour l'emploi et la sécurité sociale a prévu une réduction dégressive des charges patronales de sécurité sociale, qui s'applique aux producteurs de fruits et légumes. Les exploitations agricoles bénéficient également de taux de cotisations des prestations familiales favorables résultant d'une anticipation sur l'échéancier de la loi quinquennale pour l'emploi. En outre, dans le cadre de la conférence annuelle agricole du 8 février 1996, il a été décidé des aménagements au régime fiscal des agriculteurs ainsi qu'au régime des retraites. Dans ce même cadre, l'amélioration du dispositif d'exonération partielle de la part patronale des cotisations sociales sur les travailleurs occasionnels bénéficiera plus particulièrement au secteur des fruits et légumes, qui est également concerné par l'extension du dispositif d'allègement des charges d'assurance-grele. Ce soutien apporte au secteur des fruits et légumes par le biais de

l'allegement des charges tant financieres que sociales demontre, s'il en etait besoin, toute l'attention que concentre sur lui ce secteur dont le Gouvernement sait l'importance en terme d'emplois.

### Données clés

**Auteur :** [M. Janquin Serge](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17241

**Rubrique :** Fruits et legumes

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er août 1994, page 3839

**Réponse publiée le :** 1er avril 1996, page 1746